

Antonios Vlassis

Scientific Research Fund (Belgique) – Center for International  
Relations Studies, Université de Liège

**PARTENARIATS  
COMMERCIAUX,  
NUMÉRIQUE ET CULTURE :  
L'EFFACEMENT DE  
L'EXCEPTION CULTURELLE**

# Introduction

- Depuis 2013, négociations sur le Transatlantic Trade Investment Partnership (TTIP) entre Etats-Unis et UE, 15eme cycle de negotiations.
- Partenariat transpacifique (PTP) entre 12 pays du Pacifique, signé en février 2016.
- « Partenariat transpacifique : bombe sur la culture », *Le Devoir*, 06 juin 2016
- « Paris impose l'exception culturelle à Bruxelles », *Le Monde*, 20 juin 2013.
- Entre TTIP et PTP : des approches différentes concernant le traitement du secteur culturel ?
- Si oui, pour quelles raisons ?



# 1. Régime international des industries culturelles : intérêts et normes

- Depuis les années 1990 :
- Accord général sur le commerce des services (OMC), ALENA, Négociations sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (OCDE).
- États-Unis, MPAA, Japon (...) # France, Canada, professionnels de la culture
- Libéralisation du secteur culturel # exception culturelle
  
- Mobilisation mondiale en faveur de la diversité des expressions culturelles
- Convention sur la diversité des expressions culturelles, UNESCO, 2005
- Reconnaissance internationale de la spécificité des biens et services culturels et de l'importance des politiques culturelles pour la protection et la promotion de la diversité culturelle

# 1. Régime international des industries culturelles : les technologies numériques

- Depuis les années 2000 : la nouvelle réalité des technologies numériques
- Changements étendus dans la production, distribution et consommation du contenu culturel
- La dynamique de 5D:

Dématérialisation, désintermédiation, décloisonnement, delinéarisation, deterritorialisation

- **Administration des Etats-Unis : les mécanismes financiers et réglementaires deviennent obsolètes dans le contexte numérique.**

- **Fait indiscutable** : la transformation large du secteur culturel en raison des technologies numériques
- **Contexte controversé** : comment gérer les effets, quelle est la nature et les objectifs des politiques culturelles dans ce contexte, quels sont les instruments réglementaires et financiers des autorités publiques dans ce contexte ?



## 2. Culture dans le TTIP et PTP : régionalisation asymétrique en services culturels

- ⦿ **Formalisation des relations asymétriques en termes de services culturels**
- ⦿ États-Unis : un excédent important en termes de services audiovisuels
- ⦿ Marchés cinématographiques dominés par Hollywood ; seules exceptions : France et Japon
  
- ⦿ **Asymétrie dans la circulation des films dans les services VOD**
- ⦿ Les films de l'UE voyagent moins bien sur la VOD que les films étatsuniens : en moyenne, les films UE sont disponibles dans 2,8 pays et les films US dans 6,8 pays.
- ⦿ Circulation sur les services VOD : 80 % des films UE sont disponibles dans trois pays ou moins, . 80 % des films US sont disponibles dans 11 pays ou moins.

## 2. Culture dans le TTIP et PTP : régionalisation asymétrique en services culturels

(in USD billions)	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Exports</b>	13,2	13,7	13,6	14,5	16,2
<b>Imports</b>	1,7	1,9	1,6	2,0	2,6
<b>Balance of trade</b>	11,4	11,6	12,0	12,5	13,5

Company	Country	Revenues (in USD billions)	Market share (%)
Sony	Japan/US	1.79	16.6
Warner Brothers	US	1.66	15.4
Disney	US	1.55	14.3
Universal	US	1.32	12.2
Lionsgate	US	1.23	11.4
20th Century Fox	Australia/US	1.02	9.5
Paramount	US	0.91	8.4
Weinstein Company	US	0.25	2.4
Relativity	US	0.20	1.9
Focus Features	US	0.14	1.3
Top 10 total		10.11	93.5
Total		10.82	100.0

PART DU FILM NATIONAL	2013	2014	2015
Australia	3,5	2,4	7,2
Germany	26,2	26,7	27,5
Mexico	12,1	10,0	6,1
Chile	8,1	2,8	3,8
France	33,8	44,4	35,5
Spain	13,9	25,5	19,2
Singapor	4	4	-
Poland	20,4	27,5	18,7
Peru	11,7	9,7	7,0
Malaisia	13,2	10,2	6,6
Japan	60,6	58,3	55,4
Italia	31,0	27,8	21,3
US	94,6	95,0	98,1

(revenues in USD billions)	2009	2013
Apple i Tunes	4	16
Amazon	7.6	13
YouTube	0.5	5.6
Netflix	1.6	4.3

PART DU FILM CANADIEN	2010	2011	2012
<b>Film anglophone</b>	1,4	0,9	1,5
<b>Film francophone</b>	13,4	13,5	9,0

## 2. Culture dans le TTIP et PTP : approches divergentes

- **PTP et culture**
- Réserves extensives pour adopter et maintenir des politiques dans le secteur culturel
- MAIS concernant les services culturels numériques, le PTP menace considérablement la capacité des Etats d'intervenir en faveur de leurs expressions culturelles dans l'environnement numérique
  
- **Canada : le PTP introduit deux exceptions** : la première clause de protection prévoit l'interdiction « des prescriptions discriminatoires obligeant les fournisseurs de services ou les investisseurs à verser des contributions financières pour le développement de contenu canadien », alors que la seconde exception « interdit aux pays signataires de limiter l'accès au contenu audiovisuel en ligne ».
- Japon : « Aux fins de cette réserve, le terme 'radiodiffusion' ne comprend pas les services sur demande, notamment de tels services fournis sur Internet ».
  
- **Le chapitre sur le commerce électronique ne prévoit aucune réserve applicable spécifiquement aux produits numériques.**
- "Produit numérique désigne un programme informatique, un texte, une vidéo, une image, un enregistrement audio ou un autre produit à encodage numérique qui est produit pour la vente ou la distribution commerciale et qui peut être transmis par voie électronique ».
- La marge de manœuvre des parties pour adopter des politiques culturelles et à promouvoir des contenus locaux dans l'environnement numérique paraît réduite.

## 2. Culture dans le TTIP et PTP : approches divergentes

- **Le mandat de la Commission européenne prévoit** que « l'accord ne devrait pas restreindre la capacité des Etats membres de maintenir leurs politiques existantes dans le secteur culturel », en mentionnant explicitement que « l'accord ne devra pas affecter la capacité de l'UE et des Etats membres de mettre en œuvre des politiques et des mesures qui prennent en compte des nouvelles évolutions dans le secteur, et en particulier dans l'environnement numérique ».
- **Dans le cadre des négociations sur le TiSA**, la Résolution du Parlement européen du 3 février 2016 recommande explicitement à la Commission européenne de prévoir conformément à la CDEC « une clause transversale et juridiquement contraignante applicable à l'ensemble de l'accord » selon laquelle « les parties préservent leur droit d'adopter ou de maintenir toute mesure concernant la protection ou la promotion de la diversité culturelle et linguistique, quelle que soit la technologie ou la plateforme de distribution utilisée, tant en ligne que hors ligne »



# 3. TTIP et PTP : configuration d'acteurs

- **Trois facteurs : intergouvernemental, interinstitutionnel et sociétal**
- **Facteur intergouvernemental**
- Depuis les années 1990, position contradictoire des signataires du PTP concernant l'interface 'culture-commerce'.
- OMC : 7 États ont adopté certains engagements dans le secteur de l'audiovisuel
- 7 États sont Parties à la CDEC
- Canada : revirement majeur concernant la CDEC et changement de stratégie par rapport à l'exception culturelle
- PTP : rupture substantielle dans le traitement des biens et services culturels dans les accords commerciaux
- France et d'autres États-membres de l'UE : position intransigeante en faveur d'une exception culturelle horizontale qui aborde les services culturels numériques et conventionnelles à la fois.

# 3. TTIP et PTP : configuration d'acteurs

- ◉ **Facteur interinstitutionnel : le Parlement européen comme gardien institutionnel**
- ◉ **Exception culturelle : une ligne rouge du Parlement et une des conditions principales du Parlement pour la ratification future du TTIP.**
- ◉ **Reforme de la directive « Services de medias audiovisuels » : la Commission de la culture et de l'éducation du Parlement a proposé de relever à 30 %, contre 20 % dans le texte de la Commission, le taux d'œuvres européennes dans les catalogues des services de VOD.**
- ◉ **L'enjeu de l'exception culturelle n'a pas soulevé des discussions au sein des parlements nationaux des signataires du PTP**



# 3. TTIP et PTP : configuration d'acteurs

- **Facteur sociétal**
- **Coalitions européennes pour la diversité culturelle** : pression forte auprès du gouvernement français et des institutions européennes ; en faveur d'une exception culturelle horizontale touchant les services audiovisuels linéaires et non-linéaires
- **Priorités** : respect de la CDEC ; sauvegarder l'exception culturelle dans les négociations commerciales ; moderniser le financement de la création pour y intégrer les géants de l'Internet ; appliquer aux biens culturels des fiscalités allégées, que ces biens soient numériques ou non.
- **PTP: les cinq coalitions pour la diversité culturelle n'ont pas développé une position commune concernant le traitement des biens et services culturels**
- **Coalition canadienne pour la diversité culturelle** : en faveur d'une exception culturelle 'chapitre par chapitre'
- **Position peu claire concernant la place des services culturels numériques dans le PTP**
- **Position de la Coalition canadienne concernant la participation du Canada au PTP : aucune mention aux services culturels numériques**

